

MAIRIE DU MESNIL THERIBUS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 29 MARS 2013

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 29 mars 2013 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHAINEAUD Maire.

PRESENTS : Madame BOUCOLON, Mr LENFANT, Mme NICOLAS, Madame POINCINET, Mme, NIQUE, Mr VOUHE.

ABSENTS Mme FERNANDEZ donne pouvoir à Mme BOUCOLON  
Mr PIAT donne pouvoir à Mr CHAINEAUD  
Mr LHUISSIER donne pouvoir à Mr VOUHE  
Mr HODENCQ donne pouvoir à Mr LENFANT

Mr MARCHAND

SECRETAIRE DE SEANCE ELU Mr VOUHE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Les Conseillers votent à l'unanimité le compte administratif 2012 conforme au compte de gestion de la perceptrice.

libellé	fonctionnement	fonctionnement
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		39 169.22
Opérations de l'exercice		46 090.79
totaux		85 260.01
Résultat de clôture		85 260.01

libellé	investissement	investissement
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8187.32
Opérations de l'exercice	13 552.70	
totaux	13552.70	8187.32
Résultat de clôture	5 365.38	

libellé	ensemble	ensemble
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		47 356.54
Opérations de l'exercice	13 552.70	46 090.79
totaux	13 552.70	93 447.33
Résultat de clôture		79 894.63

## **BUDGET 2013**

Les Membres du Conseil Municipal acceptent le budget 2012 à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement	554 994 euros
Recettes de fonctionnement	554 994 euros
Dépenses d'investissement	533 365 euros
Recettes d'investissement	533 365 euros

## **EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente aux membres présents deux propositions d'aménagement d'une classe maternelle qui se situerait dans le prolongement du groupe scolaire existant côté rue Marie Cassatt.

La proposition 1 consiste en la construction d'un bâtiment en ossature bois avec une toiture terrasse.

La proposition 2 consiste en la construction d'un bâtiment en structure traditionnelle avec couverture, le tout se rapprochant au maximum de l'existant.

Le montant des travaux serait de 249 000.00 € HT pour un coût total d'opération de 311 000.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que les subventions suivantes peuvent être demandées :

- Conseil Général de l'Oise : travaux de clos et couvert d'un montant de 161 000.00 € HT au taux de 42 % (37 % de taux communal + 5 % d'abondement au titre du plan de soutien de l'économie) soit 67 620.00 €.
- Etat : travaux d'aménagement intérieur d'un montant de 150 000.00 € HT au taux de 45 % soit 67 500.00 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

### **- DECIDE**

De retenir la proposition 1 : bâtiment en ossature bois

### **- APPROUVE**

Le coût d'opération de 311 000.00 e HT

### **- AUTORISE**

Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Oise et de l'Etat.

Le Maire lève la séance à 22 heures 30.